

**10793574 Canada Association**  
(fonctionnant sous le nom de la Supergrappe  
des technologies numériques)

États financiers  
**31 mars 2022**  
(en milliers de dollars canadiens)



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Association canadienne 10793574 (fonctionnant sous le nom de Supergrappe des technologies numériques)

---

### Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association canadienne 10793574 (fonctionnant sous le nom de Supergrappe des technologies numériques) (l'« entité ») au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'entité, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2022;
- l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net représenté par l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes complémentaires, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

---

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Indépendance

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
PricewaterhouseCoopers Place, 250, rue Howe, Suite 1400, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6C 3S7  
Tél. : +1 604 806-7000, Téléc. : +1 604 806-7806



---

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser ses activités ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

---

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables professionnels agréés

Vancouver (Colombie-Britannique)  
Le 22 juin 2022

# 10793574 Canada Association

(fonctionnant sous le nom de la Supergrappe des technologies numériques)

État de la situation financière

Au 31 mars 2022

(en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	48 449	36 960
Créances d'exploitation et autres créances (note 5)	2 122	20 253
Avances sur projet (note 6)	11 550	6 458
Charges payées d'avance	61	55
	<u>62 182</u>	<u>63 726</u>
<b>Immobilisations</b>	<u>181</u>	<u>256</u>
	<u>62 363</u>	<u>63 982</u>
<b>Passif et actif net</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Dettes et charges à payer	1 268	928
Apports reportés (note 7)	60 983	57 205
	<u>62 251</u>	<u>58 133</u>
<b>Apports reportés</b>		
Apports reportés pour frais de projet futurs (note 7)	-	5 599
Apports de capital reportés – immobilisations (note 7)	112	250
	<u>112</u>	<u>5 849</u>
	<u>62 363</u>	<u>63 982</u>

## Approuvé par le conseil d'administration

\_\_\_\_\_  
Sue Paish, administratrice \_\_\_\_\_ Nadine Letson, administratrice

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# 10793574 Canada Association

(fonctionnant sous le nom de la Supergrappe des technologies numériques)

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2022

---

(en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Financement provenant d'ISDE (note 7)	43 980	45 839
Frais de gestion de programme (note 7)	2 214	688
Investissement direct des membres (note 7)	2 760	955
Autres produits (note 8)	268	205
	<hr/> 49 222	<hr/> 47 687
<b>Charges</b>		
Programme de leadership technologique	16 198	13 565
Programme de renforcement des talents et des capacités	1 464	491
Programme COVID-19	26 808	29 086
Programmes d'entreprise et de gestion	4 752	4 545
	<hr/> 49 222	<hr/> 47 687
<b>Variations de l'actif net représentées par l'excédent des produits sur les charges</b>	<hr/> -	<hr/> -

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# 10793574 Canada Association

(fonctionnant sous le nom de la Supergrappe des technologies numériques)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent des produits sur les charges	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Utilisation des apports reportés (note 7)	(48 797)	(47 401)
Produits d'intérêts (note 8)	(145)	(83)
Intérêts reçus	122	49
	<u>(48 820)</u>	<u>(47 435)</u>
Financement reçu ou à recevoir		
Financement provenant d'ISDE	39 000	63 470
Frais de gestion de programme des membres	4 939	1 480
Investissement direct des membres	3 050	9 967
	<u>46 989</u>	<u>74 917</u>
Variations des actifs et des passifs de fonctionnement		
Créances d'exploitation et autres créances	18 155	7 985
Avances sur projet	(5 092)	(6 458)
Charges payées d'avance	(6)	43
Dettes et charges à payer	340	(1 082)
	<u>13 397</u>	<u>488</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	<u>(77)</u>	<u>(223)</u>
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	11 489	27 747
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<u>36 960</u>	<u>9 213</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<u>48 449</u>	<u>36 960</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# 10793574 Canada Association

(fonctionnant sous le nom de la Supergrappe des technologies numériques)

Notes complémentaires

31 mars 2022

---

(en milliers de dollars canadiens)

## 1 Fonctionnement

10793574 Canada Association (fonctionnant sous le nom de la Supergrappe des technologies numériques) (la « Supergrappe numérique ») collabore avec les organisations membres pour faciliter et co-investir dans des projets visant à développer des produits et des plateformes numériques pour transformer les industries et stimuler la croissance économique du Canada. Les principaux objectifs de la Supergrappe numérique sont :

- a) Créer une masse critique d'entreprises de technologie numérique de calibre mondial partout au Canada qui développent et commercialisent des produits, des plateformes et des processus novateurs.
- b) Transformer les industries canadiennes de façon durable par la numérisation des activités, la priorisation des besoins propres au secteur et la réalisation de gains de productivité et d'avantages concurrentiels à l'échelle des entreprises et des industries.
- c) Accroître les avantages économiques en Colombie-Britannique (C.-B.) et au Canada en créant de nouvelles entreprises, en élargissant les entreprises existantes, en améliorant la performance dans les secteurs d'excellence du Canada et en positionnant le pays comme une plaque tournante mondiale de l'innovation en technologie numérique.

### **Accord de contribution d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)**

Avec la signature de l'accord de contribution en novembre 2018, le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique s'est engagé à financer la Supergrappe numérique pour les coûts admissibles du programme sur une période de cinq ans à compter de l'exercice 2018-2019. Selon les termes de l'accord, ISDE fournit une contribution non remboursable à la Supergrappe numérique pour les coûts de programme internes admissibles et les coûts de projet admissibles. Le financement total approuvé a été fixé à 152,84 M\$ sur la période de cinq ans. Les montants annuels peuvent être réaffectés à d'autres exercices compris dans la période de cinq ans avec l'approbation écrite du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique. Aux termes de la modification datée du 3 août 2021, le financement total approuvé est passé à 172,84 millions de dollars.

Au début de 2020, en réaction à la pandémie de COVID-19, ISDE a ajusté ses règles de financement pour permettre à la Supergrappe numérique de réagir rapidement à la crise en cours. Par conséquent, le 26 mars 2020, le conseil d'administration de la Supergrappe numérique a approuvé une tranche de 60 M\$ du financement initial provenant d'ISDE pour le programme COVID-19. Le programme a été conçu pour financer des projets qui apportent des solutions à certains des problèmes les plus importants créés ou exacerbés par la COVID-19, en mettant l'accent sur l'exploitation de solutions visant à protéger la santé et la sécurité des Canadiens et de leur économie, par le développement, le déploiement et l'expansion de technologies numériques.



# 10793574 Canada Association

(fonctionnant sous le nom de la Supergrappe des technologies numériques)

Notes complémentaires

31 mars 2022

---

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice 2020-2021, le programme lié à la COVID-19 a permis à la Supergrappe numérique de faire financer plus de 80 % des coûts de projet et d'obtenir un financement d'ISDE couvrant 100 % des frais d'administration de fonctionnement de la Supergrappe numérique. À la suite de ces mesures, et afin d'aider les membres à faire face aux défis économiques posés par la pandémie, la Supergrappe numérique a décidé de ne pas percevoir les frais de projet entre avril 2020 et mars 2021. En avril 2021, la Supergrappe numérique a repris la perception des frais de projet et, conformément à l'accord initial d'ISDE, seulement 75 % de ses frais d'administration et de fonctionnement admissibles sont financés par ISDE.

## **Adhésion à la Supergrappe numérique**

La Supergrappe numérique a discuté avec un éventail d'intervenants du marché qui sont membres de son réseau et qui collaborent à des projets novateurs. La Supergrappe numérique co-investit dans des projets dirigés par des membres qui sont sélectionnés au moyen d'un processus concurrentiel. Les membres de la Supergrappe numérique paient des frais annuels pour les Programmes d'entreprise et de gestion, le Programme de renforcement des talents et des capacités et le Programme de leadership technologique. Les frais d'adhésion ont été évalués initialement en tant que pourcentage de l'engagement d'investissement prévu sur cinq ans et sont amortis annuellement. À la fin de l'exercice clos le 31 mars 2020, le conseil d'administration a approuvé une nouvelle structure de frais d'adhésion, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2020, qui permet aux membres de payer des frais d'adhésion annuels initiaux plus un pourcentage des coûts du projet moins élevés lorsque le financement est fourni par la Supergrappe numérique. Les frais payés par les membres sont comptabilisés à mesure que les coûts du projet sous-jacent sont engagés.

## **Programmes de la Supergrappe numérique**

La Supergrappe numérique investit dans des programmes sectoriels, notamment le Programme de leadership technologique, le Programme de renforcement des talents et des capacités et le Programme COVID-19, créé récemment. Le Programme de leadership technologique comporte trois volets : Jumeaux numériques, Données communes et Santé de précision. Les investissements dans le leadership technologique seront complétés par des investissements directs dans le développement des talents, la requalification et la mise à niveau des petites et moyennes entreprises (PME) par l'intermédiaire du Programme de renforcement des talents et des capacités. Afin de réduire le risque pour les projets en démarrage, la Supergrappe numérique investit également dans des études de faisabilité. Pour répondre rapidement aux défis que présente le contexte actuel de la COVID-19, un programme a été créé en 2020 afin de financer des projets visant à apporter des solutions à certains des plus grands problèmes créés ou exacerbés par la COVID-19; le programme est axé sur l'exploitation de solutions visant à protéger la santé et la sécurité des Canadiens et leur économie, par développement, le déploiement et l'expansion de technologies numériques.

# 10793574 Canada Association

(fonctionnant sous le nom de la Supergrappe des technologies numériques)

Notes complémentaires

31 mars 2022

---

(en milliers de dollars canadiens)

## 2 Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« NCOSBL ») de la partie III du *Manuel de CPA Canada*. Les états financiers sont établis selon le principe de continuité d'exploitation (se reporter aussi à la note 10).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré. Ces reclassements se rapportent entièrement aux chiffres de l'état comparatif des flux de trésorerie. Le reclassement n'a eu aucune incidence sur le solde de trésorerie comparatif global ni sur aucun des sous-totaux de l'état des flux de trésorerie.

## 3 Principales méthodes comptables

### Apports reportés et comptabilisation des produits

La Supergrappe numérique suit la méthode du report pour la comptabilisation des apports.

#### a) Apports affectés

Le financement provenant d'ISDE, les frais de gestion de programme et les investissements directs des membres sont considérés comme des fonds affectés pour fournir du financement aux bénéficiaires admissibles aux programmes futurs de leadership technologique, de renforcement des talents et des capacités, et de COVID-19, ainsi que pour couvrir les dépenses en immobilisations et les dépenses de fonctionnement de la Supergrappe numérique. Les apports affectés à des charges d'une période future sont comptabilisés, à titre d'apports reportés, dans les produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Le produit financier généré par les apports reportés est comptabilisé dans la période au cours de laquelle il est gagné. Les apports reportés liés aux immobilisations représentent les montants reçus spécifiquement pour l'achat d'immobilisations. Les apports reportés liés à l'achat d'immobilisations sont reportés et comptabilisés à titre de produits sur la période au cours de laquelle l'actif connexe est amorti.

#### b) Apports en nature et autres apports

Les apports en nature représentent des services reçus à titre gracieux et sont comptabilisés à la juste valeur de marché avec une charge en nature correspondante du même montant dans la période au cours de laquelle ils sont reçus. Les autres apports sont également comptabilisés selon la méthode du report lorsqu'ils sont considérés comme étant affectés.

# 10793574 Canada Association

(fonctionnant sous le nom de la Supergrappe des technologies numériques)

Notes complémentaires

31 mars 2022

---

(en milliers de dollars canadiens)

## Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation d'états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction fasse certaines estimations et pose certaines hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants présentés de certains actifs et passifs et sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses est rendue encore plus compliquée du fait de la pandémie de COVID-19, qui a débuté en mars 2020 et qui demeure un facteur économique et sanitaire tant à l'échelle locale qu'internationale. La Supergrappe numérique surveille de près les impacts de la pandémie et fonctionne actuellement normalement en majeure partie. Si la durée, la propagation ou l'intensité de la pandémie se prolongeaient, cela pourrait avoir une incidence sur les résultats financiers, le financement et les activités de la Supergrappe numérique.

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les dépôts à vue dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

## Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Mobilier et agencements	4 ans

## Instruments financiers

À la fin de l'exercice, la Supergrappe numérique évalue s'il existe des indications qu'un actif financier évalué au coût ou au coût amorti pourrait s'être déprécié. Les actifs financiers évalués au coût comprennent les montants à recevoir au titre du financement et les autres créances. S'il existe un indice de dépréciation, la Supergrappe numérique détermine s'il y a une variation défavorable importante du montant ou du calendrier prévus des flux de trésorerie futurs provenant de l'actif financier. En cas de variation défavorable importante des flux de trésorerie prévus, la valeur comptable de l'actif financier est ramenée au montant le plus élevé entre la valeur actuelle des flux de trésorerie prévus, le montant qui pourrait être réalisé à la vente de l'actif financier et le montant que la Supergrappe numérique s'attend à réaliser en exerçant son droit à une garantie. Si les événements et les circonstances s'améliorent au cours d'une période future, une perte de valeur sera reprise dans la mesure de l'amélioration, jusqu'à concurrence de la perte de valeur initiale.

# 10793574 Canada Association

(fonctionnant sous le nom de la Supergrappe des technologies numériques)

Notes complémentaires

31 mars 2022

---

(en milliers de dollars canadiens)

## Avances sur projet

Les avances sur projets comprennent les montants fournis par la Supergrappe numérique aux bénéficiaires de projets approuvés, mais pour lesquels les coûts du projet n'ont pas encore été engagés et dont le remboursement a été demandé.

## 4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie représentent les dépôts bancaires et autres dépôts à court terme détenus auprès d'institutions financières et comprennent les fonds grevés d'une affectation d'origine interne ou externe pour le financement de projets.

## 5 Créances d'exploitation et autres créances

	2022	2021
	\$	\$
Montants à recevoir par les membres	486	129
Montants à recevoir au titre du financement	1 550	20 045
Autres créances	86	79
	<hr/>	<hr/>
	2 122	20 253
	<hr/>	<hr/>

Les montants à recevoir par les membres représentent les montants à recevoir par les membres pour les frais annuels. Les montants à recevoir au titre du financement se rapportent au financement confirmé comme étant à recevoir par ISDE, la province de la Colombie-Britannique ou les membres, mais qui n'a pas encore été reçu et utilisé pour financer les projets approuvés et prévus dans le cadre du Programme de leadership technologique, du Programme d'entreprise et de gestion, du Programme de renforcement des talents et des capacités et du Programme COVID-19 de la Supergrappe numérique.

## 6 Avances sur projet

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la Supergrappe numérique a avancé un total de 15,07 M\$ (19,65 M\$ en 2021) aux membres dans le cadre de projets approuvés, afin de soutenir les organisations membres dans la réalisation de projets.

# 10793574 Canada Association

(fonctionnant sous le nom de la Supergrappe des technologies numériques)

Notes complémentaires

31 mars 2022

(en milliers de dollars canadiens)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, des coûts de projet totalisant 9,98 M\$ (13,19 M\$ en 2021) ont été engagés et ont fait l'objet d'une demande de remboursement par les bénéficiaires, ce qui a donné lieu à un solde de clôture des avances sur projet de 11,55 M\$ (6,46 M\$ en 2021) au 31 mars 2022.

## 7 Financement et apports reportés

Les apports reportés représentent les apports non dépensés affectés à des fins et à des projets précis, et comprennent les frais de fonctionnement et les dépenses en immobilisations.

### a) Apports reportés – courants

Les apports reportés – courants représentent les frais de gestion de programme des membres non dépensés, le financement provenant d'ISDE pour les coûts du programme et un apport de la province de la Colombie-Britannique pour les coûts internes de programme et le renforcement des capacités. Ces montants sont comptabilisés à titre de produits dans la période au cours de laquelle la charge connexe est engagée, ce qui est censé se produire dans une période de moins d'un an. Du financement de 45,39 M\$ admissible (71,18 M\$ en 2021), affecté à l'exercice clos le 31 mars 2022, une tranche de 43,84 M\$ (51,20 M\$ en 2021) a été reçue au 31 mars 2022, et le solde de 1,55 M\$ (20,05 M\$ en 2021) a été reçu en avril 2022.

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	57 205	31 905
Financement admissible pour l'exercice	45 395	71 172
Frais de gestion de programme des membres	4 939	1 480
	<hr/>	<hr/>
Montants comptabilisés à titre de produits pour l'exercice	107 539 (46 556)	104 557 (47 352)
	<hr/>	<hr/>
Solde à la fin de l'exercice	60 983	57 205

Les montants comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice comprennent un montant de 43,84 M\$ (45,76 M\$ en 2021) de financement provenant d'ISDE, un montant de 2,21 M\$ (0,69 M\$ en 2021) de frais de gestion de programme et un montant de 0,50 M\$ (0,91 M\$ en 2021) au titre de l'investissement direct des membres.

# 10793574 Canada Association

(fonctionnant sous le nom de la Supergrappe des technologies numériques)

Notes complémentaires

31 mars 2022

(en milliers de dollars canadiens)

b) Apports reportés – non courants

i) Apports reportés liés aux immobilisations

	2022 \$	2021 \$
Solde au début de l'exercice	250	331
Amortissement des immobilisations comptabilisé à titre de produits	(138)	(81)
Solde à la fin de l'exercice	112	250

Les montants comptabilisés à titre de produits pour l'exercice sont inclus dans les produits de financement provenant d'ISDE, à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

ii) Apports reportés pour les frais de projet futurs

	2022 \$	2021 \$
Solde au début de l'exercice	5 599	3 382
Financement admissible pour l'exercice	-	8 520
Transfert vers les apports différés courants	(3 339)	(6 254)
Montants comptabilisés à titre de produits	(2 260)	(49)
Solde à la fin de l'exercice	-	5 599

Les montants comptabilisés à titre de produits pour l'exercice sont inclus dans les produits tirés de l'investissement direct des membres, à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

## 8 Autres produits

	2022 \$	2021 \$
Apport en nature pour les locaux à usage de bureaux	123	120
Produits d'intérêts	145	83
Autres	-	2
	268	205

# 10793574 Canada Association

(fonctionnant sous le nom de la Supergrappe des technologies numériques)

Notes complémentaires

31 mars 2022

---

(en milliers de dollars canadiens)

## 9 Engagements de financement de projets

La Supergrappe numérique investit dans des projets et des programmes comme indiqué à la note 1. Les projets sont sélectionnés dans le cadre d'un processus concurrentiel, et les promoteurs retenus concluent des accords-cadres de projet décrivant les conditions de l'investissement. Au 31 mars 2022, les engagements de financement par programme sont les suivants :

	<b>Total du montant initial engagé à titre de co-investissement</b>	<b>Engagement résiduel estimatif</b>
	\$	\$
<b>Programmes approuvés</b>		
Programme de leadership technologique	83 207	49 134
Programme de renforcement des talents et des capacités	18 878	14 493
Programme COVID-19	59 320	4 076
	<hr/>	<hr/>
	161 405	67 703
	<hr/>	<hr/>

## 10 Événements postérieurs et apports de financement futurs

Aux termes de l'accord actuel de contribution avec ISDE, l'exercice 2022-2023 (qui se terminera le 31 mars 2023) est le dernier exercice pour lequel la Supergrappe numérique devrait recevoir du financement aux termes de l'accord existant. Le 7 avril 2022, le gouvernement du Canada a publié son budget de 2022, qui propose d'accorder un financement de 750 M\$ sur six ans aux Grappes d'innovation mondiales du Canada aux fins de croissance et de développement futurs. Le financement proposé sera réparti entre les cinq grappes d'innovation sur une base concurrentielle. Le montant à attribuer à la Supergrappe numérique est inconnu pour le moment.